

N°2010/02 L'an Deux Mil Dix, et le huit février, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : M. CANTY Georges (procuration à M. VILLEPONTOUX), M. FAYE Bruno, Melle GAILHBAUD Anaïs (procuration à M. JACCOU), M. VACHER Roland (procuration à Mme AUPETIT), M. BOUTHIER Christophe (procuration à M LOPEZ)

Date de convocation : 3 février 2010

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur CURNIL Bruno a été désigné en qualité de secrétaire.

### **1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2009**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

### **2 – Restructuration de la Bibliothèque – Mission de maîtrise d'oeuvre**

Une consultation, afin de désigner un maître d'œuvre, pour l'opération « Restructuration et Extension de la Bibliothèque », a été lancée le 21 décembre 2009 auprès de 4 architectes.

L'étude de faisabilité a été réalisée en septembre 2008 par l'Agence Technique Départementale et le montant de l'estimation pour ce projet est de 297 444 € TTC (hors matériel, mobilier et agencement interne spécifique à la bibliothèque).

Des subventions peuvent être obtenues auprès du Conseil Général, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Ces subventions ne peuvent être validées qu'après dépôt de l'Avant Projet Définitif (APD) et obtention du permis de construire.

Le coût total estimatif de l'opération, servant de base au calcul des subventions et intégrant les travaux, le matériel et le mobilier, est de 370 241 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Total opération :	370 241,00 € HT
Subvention Conseil Général (30%) :	111 072,30 €

Subvention DRAC Région (40%) :	148 096,40 €
Autofinancement (30%):	111 072,30 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la mission de maîtrise d'oeuvre à :

S.C.P. d'Architecture BOURGEOIS & VIGIER  
21 Boulevard G. SAUMANDE  
24000 PERIGUEUX

Pour un montant d'honoraires (calculé sur le montant HT des travaux) de 13,30 % (10,90 % sur la mission de base, 1,50 % pour la mission SPS et 0,90 % sur la mission complémentaire d'exécution).

- d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Général, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le Maire précise à ses collègues que le permis de construire doit être déposé dans les meilleurs délais.

Une modification des statuts sera présentée au cours du prochain Conseil Communautaire pour la prise de compétence partielle Culture de la Communauté de Communes du Pays Thibérien.

En effet, afin d'obtenir les subventions pour ce nouveau projet de Bibliothèque Médiathèque, la dimension et le fonctionnement intercommunal doivent être prouvés.

Madame LANGLADE regrette que la Communauté de Communes n'ait pas cette compétence Culture complète dès maintenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE la mission de maîtrise d'oeuvre à la S.C.P. d'Architecture BOURGEOIS & VIGIER - 21 Boulevard G. SAUMANDE - 24000 PERIGUEUX, pour un montant d'honoraires (calculé sur le montant HT des travaux) de 13,30 %,
- AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
- AUTORISE le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon le mode de la procédure adaptée et à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières se rapportant aux dits travaux,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**3°/ Aménagement de la Mairie – Mission de maîtrise d'oeuvre**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2009 a confié, à l'architecte Jean-Pierre RODRIGUES – rue Kleber – 24290 MONTIGNAC, une mission d'étude concernant le réaménagement de la mairie au titre de la mise en conformité et de l'accessibilité des bâtiments publics

Cette étude comprenait notamment :

- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite concernant l'accès principal à la mairie,
- l'installation de sanitaires au rez de chaussée avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- l'installation définitive du système de saisie des passeports biométriques garantissant la confidentialité et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le montant de ces travaux est estimé à 150 727,00 € HT.

Afin d'assurer le suivi de ces travaux, l'architecte a proposé une mission de maîtrise d'œuvre, pour un taux d'honoraires total, intégrant les honoraires des cotraitants, de 14 % du montant HT des travaux,

Pour mener à bien cette mission, il sera assisté de deux cotraitants :

- ID bâtiment - 22 avenue Georges Pompidou 24000 PERIGUEUX
- BERTI Ingénierie - 15 rue Sainte Ursule 24000 PERIGUEUX

Le Maire précise que la position de l'ascenseur a été revue pour des raisons techniques, qu'une rampe handicapée sera installée au niveau de l'entrée principale (rue LAMY) et que la mission confiée à l'architecte est une mission complète avec suivi des travaux.

Madame LANGLADE s'étonne de la variation du montant des travaux et de la fiabilité de l'estimation de l'architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 4 CONTRE (Mme LANGLADE, M. VILLEPONTOUX procuration de M. CANTY, M. CURNIL)

- ATTRIBUE la mission de maîtrise d'oeuvre à l'architecte Jean-Pierre RODRIGUES - rue Kleber - 24290 MONTIGNAC pour un taux d'honoraires total, intégrant les honoraires des cotraitants, de 14% du montant HT des travaux,
- AUTORISE le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon le mode de la procédure adaptée et à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières se rapportant aux dits travaux,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **4°/ Dotation Globale d'Equipement (DGE) - Projets pour l'année 2010**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention, auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010, pour les projets suivants :

- Aménagement de la Mairie au titre de l'accessibilité

Plan de financement prévisionnel (coût HT, hors honoraires de maîtrise d'œuvre)

Estimation :	150 727,00 €
Subvention DGE Etat :	60 290,80 € (40%)
Autofinancement :	90 436,20 € (60%)

- Aménagement de la zone de SARCEIX

Plan de financement prévisionnel (coût HT, hors honoraires de maîtrise d'œuvre)

Estimation :	419 999,67 €
Subvention DGE Etat :	104 999,92 € (25%)
Autofinancement :	314 999,75 € (75%)

Le Maire rappelle à ses collègues que le projet d'aménagement de la zone de SARCEIX est nécessaire en raison de la réalisation prochaine de la nouvelle gendarmerie. Il précise que la subvention est difficile

à obtenir mais qu'une participation au titre de la « Participation aux Voiries et Réseaux » (PVR) sera demandée aux propriétaires pour les constructions ultérieures dans cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

ADOPTÉ les deux opérations mentionnées ci-dessus,  
APPROUVE les plans de financement proposés,  
AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010 (DGE),  
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

#### **5°/ SNCF – Achat par la commune d'une parcelle de terrain**

La SNCF a proposé à la commune l'achat d'une parcelle de terrain nu cadastré section AP numéro 185, sis rue Jules Theulier, d'une surface de 2013 m<sup>2</sup>, appartenant au domaine public ferroviaire.

Le prix, hors frais et taxes de cession, est de 9200 €, auquel s'ajouteront éventuellement :

- les frais éventuels de libération et de reconstitution des installations ferroviaires (en attente audit de la SNCF),
- les frais légaux de l'acte notarial à intervenir,
- les frais de géomètre,
- la pose d'une clôture à la limite entre ce terrain et les terrains restant au domaine public ferroviaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 1 abstention (M. COURNIL),

- DECIDE de l'acquisition de cette parcelle de terrain nu cadastré section AP numéro 185, sis rue Jules Theulier, d'une surface de 2013 m<sup>2</sup>, appartenant au domaine public ferroviaire,
- PROPOSE l'acquisition, totale ou partielle, de la parcelle cadastrée section AP numéro 184 qui jouxte la précédente.
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents concernant ces acquisitions.

#### **6°/ Mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes**

Le Maire commente le dossier élaboré par M. BOUTHIER et distribué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sera calqué sur le Conseil Municipal actuel  
Ses membres seront élus pour deux ans  
La mise en place se fera au mois d'octobre 2010  
Des commissions seront chargées d'étudier et de présenter les projets  
Une campagne de communication accompagnera la mise en place  
Le dossier sera présenté prochainement aux chefs d'établissements scolaires  
L'importance du partenariat avec les enseignants est souligné

Monsieur BOST pense que c'est un bon projet mais regrette que la tranche 15/18 ans ne soit pas représentée.

#### **7°/ Gardiennage de l'Eglise**

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le même tarif qu'en 2009 pour l'indemnité de gardiennage de l'église.

Ce montant, revalorisé le 27 janvier 2009, représente le plafond indemnitaire maximum applicable pour le gardiennage des églises communales pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer le tarif suivant pour le gardiennage de l'Eglise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Gardiennage Eglise	Pour mémoire 2009	Vote 2010
	(+ 0,79% par rapport à 2008)	
	468,15 €	468,15 €

## **8°/ Questions Diverses**

Monsieur VILLEPONTOUX soumet au Conseil Municipal une demande de M. CANTY concernant le soutien exceptionnel, d'un montant de 5000 €, que celui-ci souhaiterait voir accordé par la commune au peuple Haïtien.

Les majorité des élus pense qu'une aide financière doit être accordée à la Fondation de France en raison de son action à long terme sur le terrain.

Le Conseil Municipal, à la Majorité,

DECIDE d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de deux mille euros (2000 €) à la FONDATION DE FRANCE au titre du soutien au peuple haïtien.

### Monsieur le Maire

Fait circuler et commente les plans du projet retenu pour le nouvel EHPAD.

Il informe ses collègues de la nouvelle demande d'autorisation de création de surface commerciale à l'enseigne de Carrefour Marquet. La réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) à lieu le 23 février 2010. Les élus sont unanimement favorables à l'implantation de cette enseigne.

Une étude acoustique concernant la salle du parc à été confiée à une société spécialisée. Des mesures d'écho et de réverbération ont été effectuées dans la salle. La solution complète proposée, pour un montant de 17 178,90 € HT, consiste en la pose de faux plafonds absorbants sur une surface de 395 m2 et la fourniture et pose de panneaux absorbants en fibre minérale sous la forme de 32 baffles acoustiques. Dans la solution la moins coûteuse, pour un montant de 13 550 € HT, le remplacement de la totalité du plafond n'est pas réalisée.

Les élus estiment que, compte tenu des montants proposés, la totalité du plafond doit être prise en compte.

Un tableau accroché dans l'église, probablement une copie du XVII ème siècle de l'assomption de Simon Vouet exposée au Palais Royal, est dans un état de conservation préoccupant, la toile est détendue, le cadre en bois doré (rare) est en mauvais état. La restauration de ce tableau est possible et une étude est proposée par l'Atelier Tilmant D'Auxy-Tatischeff (Atelier de conservation et de restauration d'œuvres d'art) mais le coût de restauration sera probablement élevé. Un financement par souscription est envisageable.

Les tableaux, concernant la tenue des bureaux de vote pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010 vont circuler prochainement.

La création d'un syndicat départemental de l'eau, sous forme d'un syndicat mixte de l'eau. L'intégration de la commune dans le périmètre de ce syndicat a été demandée et des projets de statuts ont été adressés. Ces projets seront transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. La participation demandée au commune serait de 2,8 centimes d'euro par m<sup>3</sup>.

Monsieur MOUTON :

La cabane de la Zone d'Activités de Labaurie sera remontée dans le courant de l'année, la société Maître Saveur a cessé son activité depuis le début du mois, une centaine de personnes sont attendues à Thiviers entre le 9 et le 16 octobre 2010 dans le cadre des Amis de Javea,

Monsieur DOBBELS :

Les travaux de la rue Sarlandie sont presque terminés, reste à poser les clous et résines pour les passages piétons, les divers panneaux de limitation de vitesse sont commandés, le déplacement de l'aire de stockage des matériaux pour la réfection des routes est envisagée, un groupe de travail va se réunir pour réfléchir sur la signalétique générale de la commune.

Monsieur LOPEZ :

Une nouvelle réunion est prévue avec les commerçants le jeudi 18 février à la maison des services, la réunion de la commission commerce se déroulera le mardi 16 février à 18h00 en mairie.

Madame MASSON :

Les travaux de la salle de classe de l'école primaire sont bien avancés, une astreinte va être mise en place pour permettre un accueil optimisé au niveau de la garderie de l'école maternelle, un diagnostic d'accessibilité doit être réalisé pour les bâtiments des écoles.

Monsieur FAURE :

Fait le compte-rendu, pour ces collègues, de la réunion de la commission environnement qui s'est déroulée le 8 décembre 2009.

Madame LANGLADE :

Signale les 2 récents accidents survenus au niveau de la RD 707 côté NONTRON. Les eaux s'écoulant des terrains, en gelant, sont accidentogènes.

Monsieur VILLEPONTOUX :

Demande si la date précise de la fête de l'Avent a été fixée, demande également où en est l'étude du rapprochement avec le Syndicat de Nanthiat, précise que, dans le cadre de la convention culturelle cantonale, un spectacle de cirque sera organisé en juillet.

Il transmet l'avis de Monsieur CANTY concernant les frais d'honoraires d'architectes, que celui-ci trouve exorbitants.

Monsieur COURNIL :

Confirme la réservation de la salle du parc le 19 février pour l'association Entre Deux.

Madame AUPETIT :

La clôture du troisième terrain de Tennis est terminée  
les travaux du vestiaire club house du stade des Limagnes avancent normalement  
les travaux concernant l'entreprise BRIVES constructions sont pratiquement terminés, seul les  
lasures restent à réaliser,  
le 3 juillet 2010 se déroulera la fête des 100 ans de la Thibérienne de Foot Ball.

Monsieur CLUZEAU :

La clôture de sécurité normalisée de la piscine du camping est commandée et va être prochainement  
réalisée.

Monsieur RIDOIN :

Madame HYVOZ :

L'ouverture de la Maison du Foie Gras et la réinstallation de l'Office de Tourisme sont prévus fin mars  
début avril. Une convention de partenariat avec le Musée de la Truffe à Sorges est en cours de rédaction.

Monsieur BOST :

Il rappelle que les demandes concernant la préparation budgétaire doivent lui être transmises dès que  
possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50